



**RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

Pôle jeunesse, engagement et vie associative

Ajaccio, le 15 juin 2026

Affaire suivie par Julien PIERROT
Conseiller en charge de la vie associative
Tél : 04 95 29 67 85
Mél : drajesjeva@ac-corse.fr

**Procès-verbal de la Commission Régionale Consultative du
Fonds pour le développement de la vie associative**

Jeu di 11 juin 2026 – 14h30 – Salle A cità et visioconférence

Assistaient à cette réunion, placée sous la présidence de Monsieur Emmanuel CROS, Adjoint au Secrétaire général aux affaires de Corse, représentant le Préfet de Corse :

Anne-Laure SANTUCCI	Conseillère exécutive de Corse
Marie BATARD	DRAJES de Corse – DRVA
Gaëlle NUYTENS	Représentant la DREETS de Corse
Stéphanie FOURNEL	Représentant l'IA-DASEN de Haute-Corse
Françoise LEONARD-VARGAS	Représentant l'IA-DASEN de Corse-du-Sud
Joël RAFFALLI	Personne qualifiée
Marion DREVET-LEONARDI	Invitée – Chargée de missions – SGAC
Caroline NIVAGGIOLI	Invitée – Déléguée départementale à la vie associative - SDJES 2A
Julien PIERROT	Invité – Secrétaire de séance

Mme BATARD dispose du mandat de M. FILLIPPUTTI-PADRONA.

Mme NUYTENS dispose du mandat de M. MINICONI.

Le quorum étant atteint, le président de la commission, M. CROS, ouvre la séance à 14h35 en proposant un tour de table.

L'ordre du jour est rappelé :

- Rappel de l'organisation régionale et des modalités du FDVA 2026 ;
- Avis quant à la programmation financière du FDVA 2026.

L'organisation régionale de la commission est rappelée. M. PIERROT indique, pour mémoire, les attendus de la commission mentionnés dans le règlement intérieur.

Le **calendrier du FDVA 2026** est rappelé :

Calendrier	13 janvier	Commission
	26 janvier	Diffusion AAP
	31 mars	Clôture AAP
	01 avril / 10 mai	Instruction des dossiers
	11 mai / 31 mai	Réunions de concertation
	11 juin	Commission
	Juin/juillet	Décision du préfet et mise en paiement

Les services de l'Etat et de la Collectivité de Corse, potentiels co-financeurs, ont été sondés pendant le temps de l'instruction.

L'évolution du **budget**, du nombre de **demandes** et du nombre de **dossiers retenus** est présentée :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget	342 638€	575 696€	514 823€	575 980€	702 090€	691 471€	687 000€
Demandes	1 266 902€	933 442€	1 228 159€	2 318 475€	2 856 307€	2 381 598€	2 449 210€
	156 dossiers	165 dossiers	182 dossiers	344 dossiers	396 dossiers	468 dossiers	515 dossiers
Dossiers retenus	100 dossiers	143 dossiers	145 dossiers	226 dossiers	301 dossiers	351 dossiers	380 dossiers

Les **critères prioritaires** du FDVA 2 sont rappelés :

Critères de base :

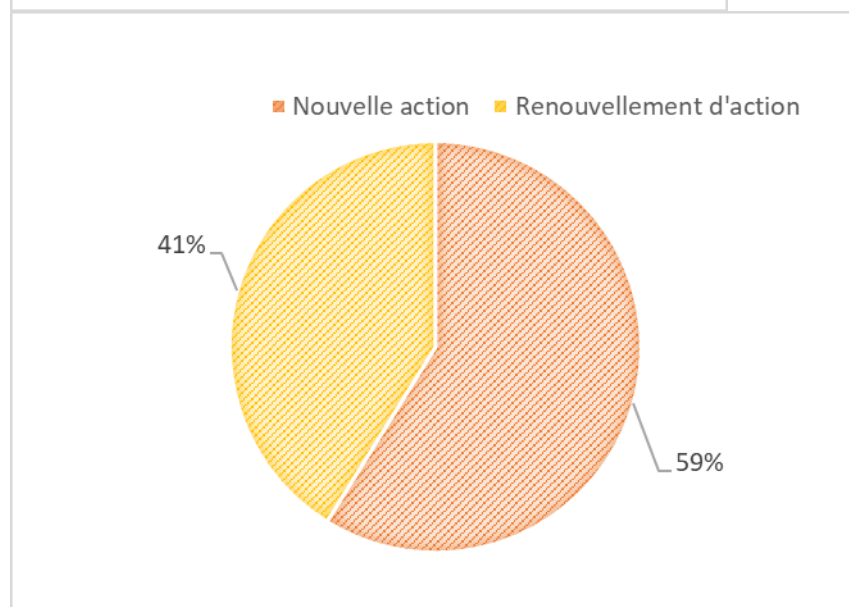
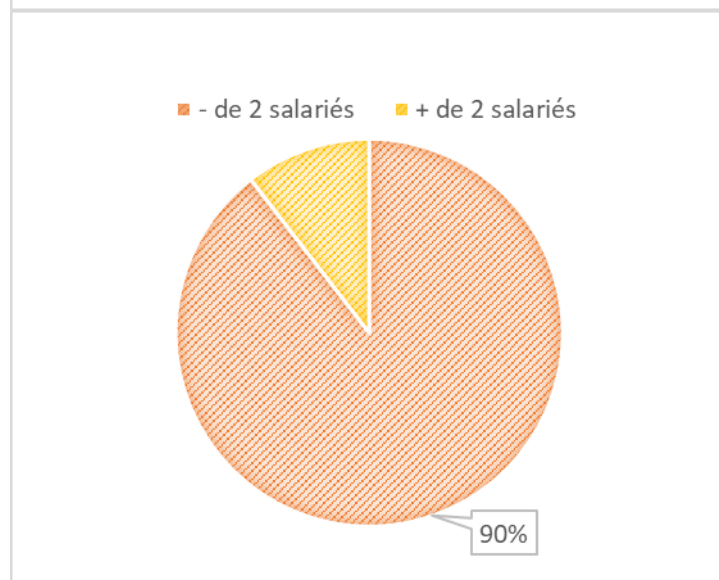
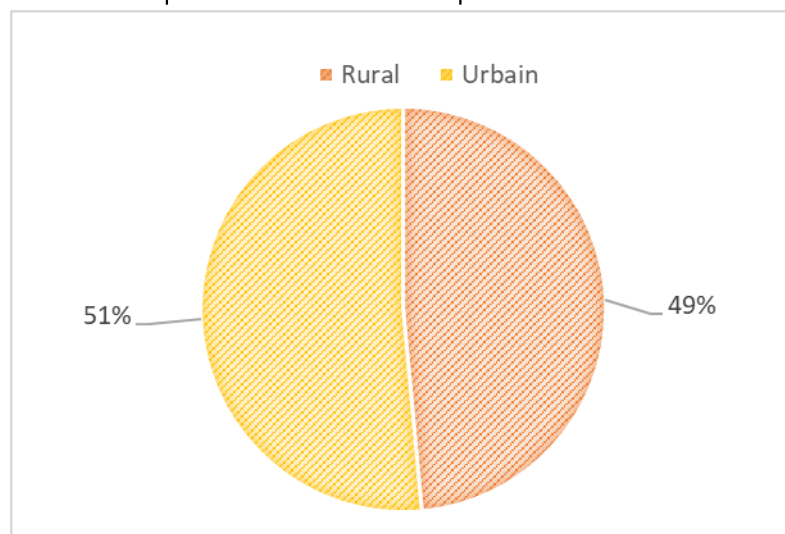
- petites** associations (de 0 à 2 salariés)
- projets déployés sur les territoires ruraux ou de montagne ;
- associations n'ayant **jamais bénéficié de FDVA**.

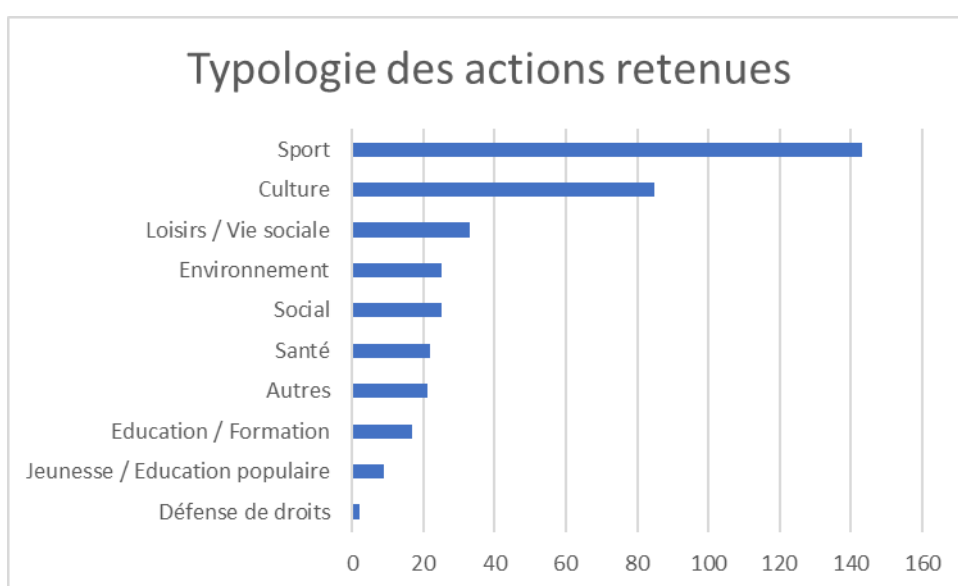
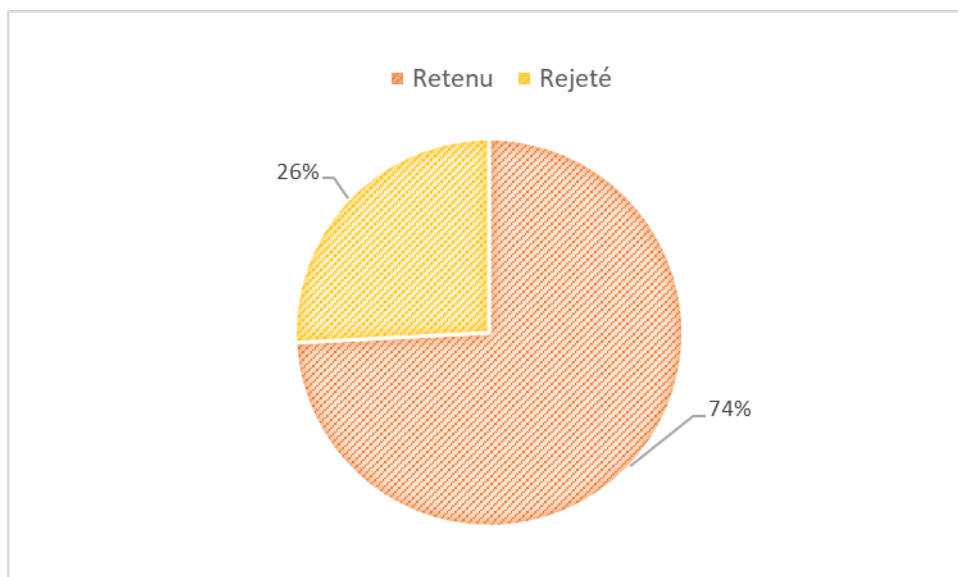
Critères sur le fond du projet :

- appui et **accompagnement** à la vie associative ;
- continuité éducative ;
- engagement, volontariat** et **mobilité** européenne et internationale des jeunes ;
- sport pour tous**, sport adapté, sport inclusif ;
- éducation au respect de la **nature** et au **développement durable** ;
- valorisation de la langue, de la culture et du patrimoine **corses**.

M. CROS propose d'aborder la **programmation financière 2026**.

Des statistiques sont tout d'abord présentées :





Montant moyen	Formation	Fonctionnement	Projet innovant	Global
subvention accordée	1 571 €	1 750 €	1 959 €	1 808 €

Il est proposé de passer en revue les **motifs de rejet des 135 dossiers proposés comme « rejetés »** par les services instructeurs en commençant par le FDVA 1 « formation des bénévoles » puis le FDVA 2 « fonctionnement » et enfin l'axe 2 « projets innovants ».

Nombre de dossiers retenus / rejetés	Formation	Fonctionnement	Projet innovant	Total
Retenu	7	262	111	380
Rejeté	15	79	41	135

Il est indiqué que la majorité des **motifs de rejet** étaient les suivants :

- FDVA 1: associations sportives affiliées à une fédération non éligibles à la formation de bénévoles, formations à destination d'adhérents et non de bénévoles, dossiers non étayés, action déjà financée l'année passée et non réalisée, formations qualifiantes,...
- FDVA 2 : dossiers en doublon, dossiers pas étayés, demandes non justifiées au vu du rapport d'activité et/ou du budget prévisionnel, action déjà financée l'année passée, co-financements

importants, demandes d'investissement, défaut d'agrément ou de licence,...

La typologie des actions retenues et les montants moyens de subvention accordés sont présentés.

Typologie associations - dossiers retenus	Formation	Fonctionnement	Projet innovant	Total
Défense de droits	0	2	0	2
Jeunesse / Education populaire	0	6	3	9
Education / Formation	0	9	8	17
Autres	0	15	6	21
Santé	0	14	8	22
Social	2	16	7	25
Environnement	2	16	7	25
Loisirs / Vie sociale	2	20	11	33
Culture	1	60	23	84
Sport	0	104	38	142
Totaux	7	262	111	380

Il est demandé aux membres de la commission s'ils avaient des observations et des remarques quant à cette programmation.

Mme SANTUCCI signale des observations sur 2 dossiers pour lesquels l'un porte sur un investissement et l'autre est une transformation d'un projet individuel en un projet associatif. Mme NIVAGGIOLI fait savoir que ces 2 dossiers ont été rejetés pour ces mêmes motifs lors de l'instruction.

M. RAFFALLI remarque un faible montant alloué en projet innovant peut-être dû au nombre conséquent de dossiers déposés. Il estime difficile pour les associations de porter des projets avec si peu de subvention.

Mme BATARD indique que les services instructeurs s'assurent de la cohérence budgétaire et de l'effet de levier de chaque subvention.

Mme NIVAGGIOLI précise que la faiblesse des subventions découle directement des demandes initiales des associations, qui se situent majoritairement entre 1 000 € et 2 000 €.

FDVA 1 « formation des bénévoles » :

Les motifs des 15 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont exposés. Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2026 des services instructeurs des 22 dossiers (7 retenus ; 15 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

FDVA 1 « formation des bénévoles » validé à l'unanimité.

FDVA 2 « fonctionnement global de l'association » :

Les motifs des 79 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont présentés.

Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2026 des services instructeurs des 341 dossiers (262 retenus ; 79 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

FDVA 2 « fonctionnement global de l'association » validé à l'unanimité.

FDVA 2 « projets innovants » :

Les motifs des 41 dossiers « rejetés » par les services instructeurs sont présentés.

Aucune remarque n'est formulée par les membres de la commission.

Il est proposé au vote la validation de la programmation financière 2026 des services instructeurs des 152 dossiers (111 retenus ; 41 rejetés) :

Abstention : 0

Contre : 0

FDVA 2 « projets innovants » validé à l'unanimité.

M. CROS indique que l'avis de la commission sera transmis à l'autorité compétente – le préfet de Corse – pour prise de décision.

M. PIERROT a présenté un point d'étape sur le déploiement de « **Certif'Asso** » en Corse, soutenu cette année par une enveloppe FDVA 1 de **12 000 €**. L'appel à candidatures pour l'habilitation des organismes de formation, lancé en début d'année, reste ouvert. Actuellement, quatre structures se sont manifestées : la Ligue corse de triathlon, l'Ufolep, Solideria et l'Association familiale du Fium'Altu.

Mme FOURNEL a signalé la candidature potentielle de l'association ALIS, tandis que Mme NIVAGGIOLI a annoncé celle, prochaine, du CPIE Ajaccio. Enfin, M. PIERROT a précisé qu'une commission se réunira cet été pour valider les habilitations et permettre aux organismes de formation d'organiser les sessions au dernier trimestre 2026.

M. PIERROT a présenté un point d'étape sur **Guid'Asso**. Le réseau est maintenant composé de **49 structures** qui couvrent l'ensemble des EPCI de Corse. 4 nouvelles labellisations ont été effectuées dernièrement :

-2B : Mare Vivu (Label « Accompagnement spécialiste Environnement ») ;

-2A : A Farandola Ziteddina, Attrazi Pedagogichi, Esse be in seme (Label « Orientation »)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est clôturée à 15h45.